

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-huit décembre à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de M. Flamand, Maire (convocation du 23 Décembre 2020).

Etaiet présents : MM Mmes Flamand, Mercier, Rochard, Pourrier, Brossier, Chilarski, Decrouy.

Etaiet excusés : M. Goemaere, Mme Mauroy.

Etait absent : M. Woods.

Secrétaire : M. Decrouy.

PLAN DE RELANCE 2020

Les élus avaient pris connaissance du plan de relance proposé par le Conseil Départemental de l'Allier pour des travaux de voirie ou de bâtiments.

Plusieurs devis pour travaux de voirie avaient été demandés.

Après étude, le conseil municipal retient les devis de Centre Voirie pour un montant global de 21 822 € hors taxes réparti comme suit 9 740 € pour réfection de voirie rue du Trou Gandou, 8 892 € pour réfection de voirie rue des Vignes, 3 190 € pour création de grille rue Eugène Lebrun et reprise des eaux pluviales sur trottoir rue de Bourbon.

Une subvention de 30 % est sollicitée auprès du Conseil Départemental dans le cadre du plan de relance 2020.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

CONVENTIONS ASSISTANCE INFORMATIQUE

La commune en tant qu'adhérente aux missions de base de l'ATDA bénéficie d'une assistance sur les logiciels de la société Cosoluce, de la délivrance de certificats électroniques eIDAS via CertEurope et de la mise à disposition d'un dispositif de télétransmission des actes au représentant de l'Etat de l'Allier (S²LOW/@ctes).

Au titre du RGPD (règlement général sur la protection des données), l'ATDA est considérée comme sous-traitante de la commune responsable de traitement.

Afin d'être en conformité, il convient de signer deux conventions.

Après avoir pris connaissance des conventions proposées, le conseil municipal accepte la signature de la convention assistance informatique : support technique et la convention assistance technique : mise à disposition d'un dispositif de télétransmission S²low/@ctes.

INFORMATIONS DIVERSES

Sécurité routière :

La préfecture vient d'adresser une circulaire concernant le plan départemental d'actions de sécurité routière – appel à projets 2021.

Le conseil municipal étudiera plus en détail si des actions peuvent être menées sur la commune. Des subventions peuvent être obtenues (dépôt des dossiers avant le 15 février).

Bulletin municipal :

Le bulletin est en cours de rédaction. Il manque encore quelques articles.